



Les villes comme échelle d'action, lieux et espaces de l'accueil des exilé-es

Pourquoi les communes, grandes ou petites, urbaines ou rurales, ont un rôle essentiel dans l'accueil des personnes exilées sur leur territoire et comment peuvent-elles se mobiliser ?

Si l'aspect institutionnel du droit d'asile et de l'accueil relève des prérogatives de l'Etat, *certaines communes ont démontré et démontrent encore aujourd'hui combien leur bonne volonté et leur esprit d'ouverture peuvent participer à créer une nouvelle dynamique de l'accueil et de l'hospitalité*, conjointement avec l'action des collectifs citoyens. Vous trouverez déclinés ci-dessous un certain nombre *d'outils et de références aidant à avoir une vision large et détaillée du rôle des communes*. Aussi, des exemples positifs et encourageants montrant que cet échelon municipal peut favoriser une approche plus humaine, au-delà du traitement purement administratif des dossiers soumis aux institutions. Et au-delà encore, l'émergence d'une "autre Europe", dégagée des frilosités et égoïsmes des Etats, *une Europe solidaire qui se vit dans le concret et retrouve ainsi ses valeurs fondatrices*. Une Europe des citoyens, qui s'engagent et réussissent, au sein de leurs communes et à l'échelon de leur territoire, à mobiliser leurs élu-es et à travailler avec eux pour plus de justice.

Pourquoi se mobiliser ?

L'ASSOCIATION
NATIONALE
DES VILLES ET
TERRITOIRES
ACCUEILLANTS
9 8 7 6 5 4 3 2 1

Charte de l'Association
Nationale des Villes et
Territoires Accueillants
(ANVITA)

EG M
ÉTATS GÉNÉRAUX
DES MIGRATIONS

Charte d'engagement des Etats Généraux des
Migrations à l'attention des candidat·es aux
élections municipales 2020



Texte fondateur de l'Alliance Autorités Locales
Accueillantes et Société Civile : pour une autre
gouvernance des migrations (Organisation pour
une Citoyenneté Universelle (OCU) / ANVITA)

Comment se mobiliser ?

Dans sa commune :

gisti, groupe
d'information
et de soutien
des immigrés

« Une ville accueillante pour
les personnes étrangères, ce
devrait être ... » (Gisti)



« Compétences et responsabilités
des villes » (Organisation pour
une Citoyenneté Universelle)

Accédez aux documents cités en cliquant sur les logos.



Les villes comme échelle d'action, lieux et espaces de l'accueil des exilé·es



« Les élus locaux face à la résorption des squats et des bidonvilles » (Romeurop)

ORGANISATION POUR
UNE CITOYENNETÉ UNIVERSELLE



« Des municipalités qui agissent » (Organisation pour une Citoyenneté Universelle)



« Migrants, exilés, SDFs : Comment accueillir dans les villes avec ou sans l'aide de l'État ? » (Actes et Cités)



« Accueil et séjour des personnes migrantes dans les communes : quelles responsabilités, quelles compétences ? »

Voir aussi :

« Des communes d'accueil pour les personnes migrantes : Expériences de collaboration entre mairie et collectif citoyen en Normandie et en Bretagne »

Recherche réalisée en 2018 par
Camille Gourdeau (socio-anthropologue, chercheure associée à l'Urmis, Université Paris Diderot)



Fiche technique de la mesure 26 du Pacte pour la Transition

A l'échelle européenne :

Vues
d'Europe

Opinions, analyses et actualités sur les politiques migratoires en Europe

« Quel rôle pour les villes dans l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile et réfugiés ? » (Vues d'Europe)

Vues
d'Europe

Opinions, analyses et actualités sur les politiques migratoires en Europe

Entretien avec Magid Magid (Vues d'Europe)

« Malheureusement, les échelons locaux ne sont pas suffisamment pris en compte par les institutions de l'UE et les États membres lorsqu'ils traitent de la question des migrations. Elle est toujours approchée du point de vue du gouvernement et des États membres, et j'aimerais que les choses soient examinées d'un point de vue local. »

Magid Magid - Député européen britannique et ancien maire de Sheffield (Grande Bretagne)

SOURCE : Les outils recensés dans cette fiche avaient déjà été en partie répertoriés par **La Cimade** dans le cadre des élections municipales : voir notamment ces deux articles publiés les [20 février](#) et [29 juin](#) 2020.